

LE BUDGET PLURIANNUEL 2009-2011

Conformément à ses engagements, le Gouvernement a élaboré pour la première fois **une programmation des dépenses de l'État sur trois ans (2009-2011)**. Le volet « dépenses » du projet de loi de finances pour 2009 constituera la première annuité de ce budget triennal.

Cette démarche pluriannuelle constitue le cadre indispensable pour mettre en œuvre les réformes structurelles permettant de dégager les ressources nécessaires au financement des priorités de l'action de l'État. Le budget triennal tire en particulier les conséquences des réformes engagées par le Gouvernement depuis mai 2007 et intègre les conclusions de la révision générale des politiques publiques, dont les quelque 330 décisions engagent un mouvement de réforme de l'action de l'État sans précédent.

Le présent document, qui présente les grandes lignes de cette programmation, vient ainsi compléter le rapport sur l'évolution et les perspectives des finances publiques d'ores et déjà transmis au Parlement.

UNE MAITRISE DES DEPENSES SANS PRECEDENT, DANS UN CONTEXTE PARTICULIEREMENT CONTRAINT.

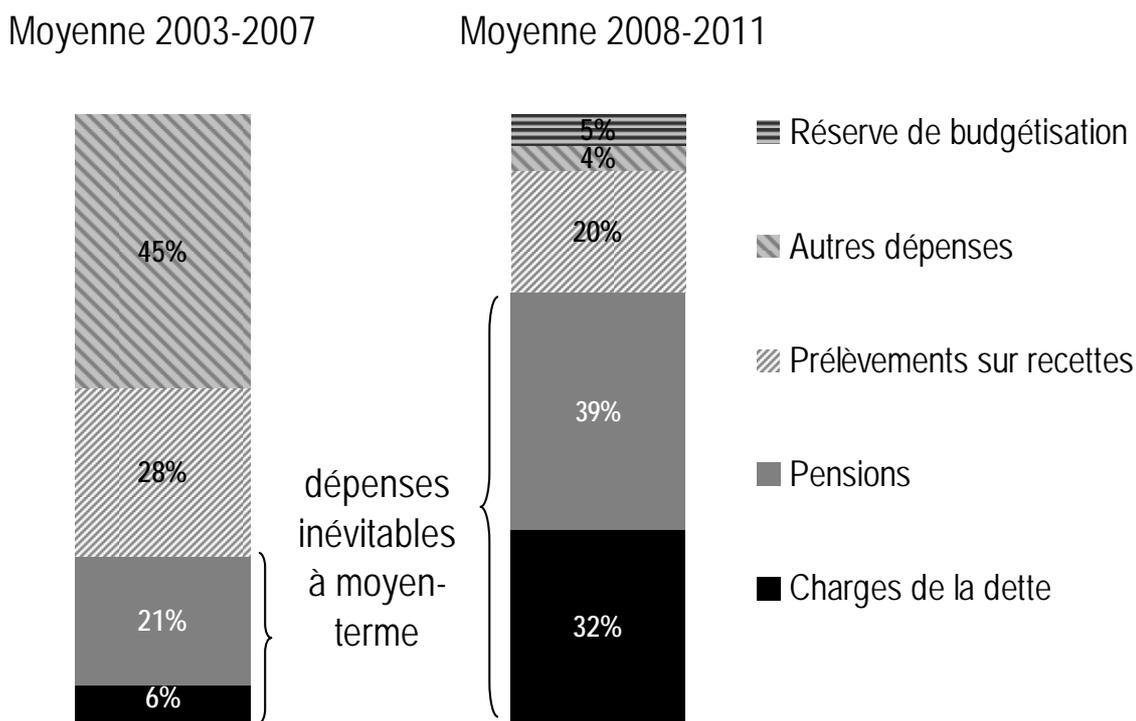
La progression des dépenses de l'Etat sera limitée à l'inflation (« zéro volume ») sur les trois années de la programmation, soit une évolution en valeur de 2% en 2009, puis de 1,75% en 2010 et 2011.

Cet effort de maîtrise des dépenses est d'autant plus ambitieux que :

- **Il s'applique, depuis le PLF 2008, sur un périmètre élargi**, qui comprend désormais non seulement les crédits du budget général de l'Etat, mais également les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne ainsi que les affectations de recettes à des opérateurs. Sur ce périmètre, l'évolution moyenne des dépenses de l'Etat a été de +1,1% par an entre 1999 et 2007. La stabilisation des dépenses en volume sur ce périmètre élargi constitue donc une inflexion significative par rapport aux tendances passées.
- **Il s'accompagne, dans le plein respect du principe de sincérité budgétaire, d'un effort renforcé pour remettre à niveau certaines dotations** dont les crédits ont pu se révéler insuffisants par le passé. Cet effort, engagé dès 2008 (remise à niveau des crédits de l'aide médicale d'Etat par exemple) est poursuivi dans le budget pluriannuel, qu'il s'agisse de la compensation à la sécurité sociale des exonérations de charges sociales ou des opérations de maintien de la paix.
- **La progression des dépenses héritées du passé est plus dynamique qu'auparavant et préempte une part croissante des marges de manœuvre de l'Etat :**
 - l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom accroît les dépenses de pensions. Ce phénomène est accentué en 2009 par les effets du choc d'inflation de 2008 compte tenu des règles d'indexation des prestations. Les dépenses de pensions progressent ainsi de près de 2,5 Md€ en moyenne par an sur la période 2009-2011.

- Les charges de la dette s'accroissent brutalement sous l'effet de la remontée des taux d'intérêt et des perspectives d'inflation au niveau européen et national, qui pèsent sur les charges d'indexation. Cette situation contraste fortement avec la stabilité des taux constatée sur les dernières années, qui a permis de réaliser des gains de refinancement. Ainsi, alors que les charges de la dette étaient quasiment stables entre 2003 et 2007 (+0,5 Md€ en moyenne par an), elles augmenteront d'un peu plus de 2 Md€ par an en moyenne d'ici 2011.

Au total, pensions et charges de la dette, qui représentaient moins de 30% de l'augmentation des dépenses de l'Etat entre 2003 et 2007, absorbent désormais 70% des marges de manœuvre.



A ces dépenses héritées du passé s'ajoutent :

- les prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne, qui progressent de près de 1 Md€ sur l'ensemble de la période ;
- les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales, qui progressent comme l'inflation (+1 Md€ par an en moyenne) ;
- et la mise en place d'une « réserve de budgétisation » – indispensable dans le cadre d'un budget pluriannuel pour faire face aux aléas de la prévision sur les dépenses inéluctables.

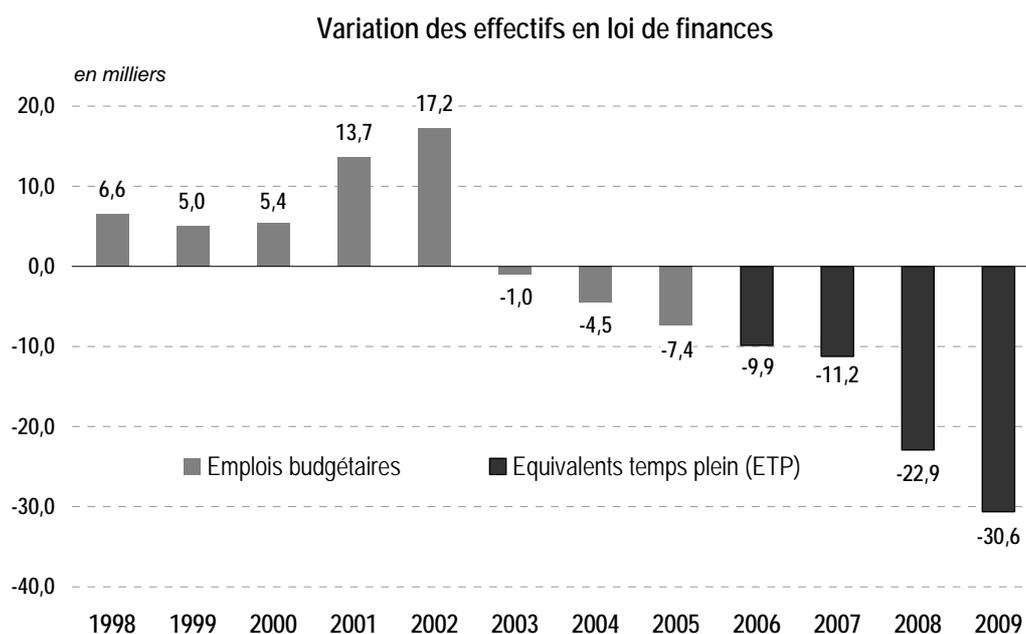
Au total, c'est en fait quasiment 100% de la progression des dépenses qui est préemptée par tous ces postes. **Réaliser le « 0 volume » sur la norme élargie est en fait pratiquement équivalent à stabiliser en euros courants les dépenses des ministères**, que ce soit en matière de personnel, de fonctionnement ou d'intervention.

BUDGET PLURIANNUEL 2009-2011 : évolution des dépenses de l'Etat

(En milliards €)	LFI 2008	2009	2010	2011
<i>(structure constante 2008)</i>				
DEPENSES DU BUDGET GENERAL (1)	271,3	276,7	281,9	286,8
dont fonctionnement, interventions et investissement	110,5	110,5	110,6	110,6
dont masse salariale (hors pensions)	85,8	86,1	86,5	86,6
dont pensions	33,6	36,0	38,7	41,1
dont charges de la dette	41,2	43,9	45,4	47,4
dont provisions et réserves	0,2	0,2	0,7	1,2
PRELEVEMENTS SUR RECETTES (2)	69,6	71,2	72,1	73,4
dont prélèvement au profit des collectivités territoriales	51,2	52,3	53,2	54,1
dont prélèvement au profit de l'Union européenne	18,4	18,9	18,9	19,3
AFFECTATIONS DE RECETTES A DES OPERATEURS DE L'ETAT (3)		-0,1	0,0	0,0
TOTAL DES DEPENSES "NORME ELARGIE" = (1) + (2) + (3)	340,9	347,9	354,0	360,2
<i>Evolution des dépenses en volume</i>		<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
<i>Evolution des dépenses en valeur</i>		<i>2%</i>	<i>1,75%</i>	<i>1,75%</i>

UNE FONCTION PUBLIQUE PLUS EFFICACE

La révision générale des politiques publiques a permis d'identifier les réformes autorisant une évolution profonde des effectifs de la fonction publique. Il était crucial de tenir compte des évolutions démographiques majeures des quatre prochaines années afin de moderniser durablement notre fonction publique. Dès 2009, ce sont ainsi 30 600 non remplacements qui seront effectués dans les services de l'Etat grâce à des réformes améliorant la qualité et la productivité du service public. C'est une ambition sans précédent, supérieure au résultat atteint en 2008 (-22 900), qui dépassait pourtant déjà de plus de 10 000 équivalents temps plein celui de 2007. Par ailleurs, les opérateurs seront également associés à l'effort de réduction des effectifs.



Cet effort permet d'atteindre quasiment, dès la première année du budget pluriannuel, l'objectif de non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux. Au final, à l'exception du ministère de la justice, tous les ministères voient leurs effectifs réduits. A l'inverse d'une logique arithmétique qui serait vouée à l'échec, l'effort demandé découle toujours des réformes mises en œuvre. Certains ministères font plus que la moyenne, d'autres moins, mais, lors de la RGPP, la recherche des gains de productivité a été poursuivie par tous avec la même intensité.

L'effort de non-remplacement des départs à la retraite est plus faible pour les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ; il est au contraire plus élevé pour les ministères du budget, des comptes publics et de la fonction publique, de l'agriculture et de la pêche, de la défense, de l'énergie, de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Toutefois, même au sein des ministères où l'effort global est moins élevé, certaines missions affichent des gains de productivité aussi élevés qu'ailleurs.

L'évolution des effectifs pour 2009 est détaillée dans le tableau ci-après.

Evolution des emplois de l'Etat

MINISTERE OU BUDGET ANNEXE	Plafond d'emplois 2008 en ETPT	Schéma d'emplois 2009 en ETP
I. Budget général	2 188 626	-30 529
Affaires étrangères et européennes	16 072	-190
Agriculture et pêche	36 081	-650
Budget, comptes publics et fonction publique	150 780	-2 812
Culture et communication	11 741	-103
Défense	426 427	-8 250
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	74 474	-1 400
Économie, industrie et emploi	16 365	-287
Éducation nationale	1 000 754	-13 500
Enseignement supérieur et recherche	150 207	-450
Immigration, intégration et développement solidaire	609	-3
Intérieur, outre mer et collectivités territoriales	190 568	-2 953
Justice	72 081	512
Logement et ville	3 133	0
Santé, jeunesse, sports et vie associative	7 044	-131
Travail, relations sociales, famille et solidarité	24 697	-352
Services du Premier ministre	7 593	40
<i>dont Direction de l'action du gouvernement</i>	2 633	-18
<i>dont Conseil et contrôle de l'Etat</i>	4 960	58
II. Budgets annexes	12 298	-98
Contrôle et exploitations aériens	11 290	-74
Publications officielles et information administrative	1 008	-24
Total général	2 200 924	-30 627

Ces non-remplacements s'accompagnent, comme cela avait été annoncé par le Président de la République, d'un retour aux fonctionnaires à hauteur de 50% des économies induites (« retour catégoriel »).

Pour la première fois, à l'occasion du budget pluriannuel, l'évolution du point de la fonction publique a été discutée très en amont et sur 3 ans. Trois orientations à portée générale ont été présentées et intégrées dans ce budget :

- une hausse du point fonction publique de 0,5% par an au 1^{er} juillet chaque année de la période de programmation ;
- une hausse supplémentaire de 0,3% au 1^{er} octobre 2009 ;
- le versement en 2009 d'une garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) exceptionnelle, visant à couvrir le pic d'inflation 2008.

La combinaison de ces mesures, du schéma d'emploi – fondé sur un strict respect du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite en 2010 et 2011–, et de l'intéressement des agents aux suppressions d'emplois par le « retour catégoriel », se traduit par la quasi-stabilisation de la masse salariale de l'État en valeur, qui passerait de 85,8 Md€ en LFI 2008 à 86,6 Md€ en 2011 (hors contributions au CAS pensions), soit une progression moyenne de 0,3% par an.

UNE PROGRAMMATION TRIENNALE POUR CHAQUE POLITIQUE PUBLIQUE

La RGPP a passé en revue prioritairement les dépenses de l'Etat, mais également celles de ses opérateurs, ainsi que les grandes politiques d'interventions cofinancées par l'Etat et d'autres acteurs publics, ou prises en charge par les administrations de sécurité sociale. Les réflexions de la RGPP ont ainsi permis d'orienter en profondeur l'ensemble des discussions préparatoires au budget triennal.

La mission **Recherche et enseignement supérieur** (23,4 Md€ en LFI 2008) constitue la première priorité budgétaire du Gouvernement.

L'ensemble des moyens alloués à cette mission, conformément aux engagements pris dès l'année dernière, sera en augmentation de 1,8 Md€ par an. Cet effort se concrétise à travers des vecteurs de financement adaptés aux différents enjeux :

- Des crédits budgétaires tout d'abord, en progression de 740 M€ en 2009, de 800 M€ en 2010 et de 900 M€ en 2011 ;
- Une amélioration des dispositifs fiscaux en faveur de la recherche (le crédit d'impôt recherche notamment) ;
- Et des financements innovants au service des universités (partenariats public-privé, valorisation des biens immobiliers,...).

Cet effort permettra d'accompagner les chantiers engagés par le Gouvernement : autonomie des universités, remise à niveau de l'immobilier, rapprochement entre l'université et les grands établissements publics de recherche et simplification du fonctionnement des unités mixtes de recherche, modernisation du statut des chercheurs et enseignants-chercheurs et dynamisation de la gestion des ressources humaines.

Le **Grenelle de l'environnement** est un engagement majeur du quinquennat. Son déploiement concernera un large éventail de projets touchant notamment au logement, aux transports, à la recherche en matière de développement durable, à la transition de notre économie vers un nouveau modèle énergétique, à la gestion des déchets, à la biodiversité, à l'eau, à l'agriculture, à la promotion d'actions exemplaires en matière de développement durable dans les administrations, et à la maîtrise des risques naturels, industriels et technologiques.

La mise en œuvre du « Grenelle » mobilise des leviers budgétaires, mais également réglementaires et fiscaux : un « verdissement » général de la fiscalité sera proposé dès le PLF 2009. Un éco-prêt à taux zéro contribuera puissamment à la rénovation thermique des logements. La fiscalité écologique, notamment la TGAP, étendue et réformée selon une logique de bonus-malus, participera également de la réorientation des politiques publiques en faveur de la préservation de l'environnement. Enfin, les opérateurs de l'État, en particulier l'ADEME et l'AFITF, seront mobilisés pour assurer la mise en œuvre des décisions du Grenelle dans leur champ de compétence.

Les crédits alloués à la mission **Justice** (6,5 Md€ en 2008) augmenteront de près de 9% entre 2008 et 2011. Ceci permettra notamment la mise en œuvre de la réforme de la carte judiciaire et l'achèvement du programme immobilier d'augmentation du nombre de places dans les prisons (programme « 13 200 »). Les créations d'emplois au profit de l'administration pénitentiaire seront renforcées par les redéploiements permis par la mise en œuvre des réformes annoncées en Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) (développement du bracelet électronique notamment).

Sur l'ensemble de la période 2009-2011, les réformes de **l'éducation nationale** permettront d'améliorer les résultats de notre système éducatif.

Tout d'abord, des réformes pédagogiques : les activités de soutien seront développées, en particulier au travers de l'accompagnement éducatif qui sera étendu aux écoles élémentaires dès la rentrée 2009.

Des réformes de structure seront aussi opérées : une agence nationale du remplacement sera créée afin d'assurer une meilleure efficacité dans la gestion des remplacements.

Enfin, le recrutement des enseignants sera lui aussi modifié. Dès 2010, pour être titularisés, les enseignants préalablement formés par l'université devront avoir obtenu un master. Cette élévation de leur niveau de qualification, qui bénéficiera directement à tous les élèves, sera également reconnue par une revalorisation de leurs débuts de carrière.

L'évolution du budget du ministère de la **Défense** traduit à la fois les résultats des travaux du Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale et de la RGPP.

Les travaux de la RGPP conduisent à une rationalisation des fonctions de soutien des forces et de l'administration générale et à un resserrement de la carte militaire, au bénéfice de l'activité opérationnelle : 90 bases de défense dotées d'un commandement propre seront ainsi créées.

Conformément aux conclusions du Livre Blanc, les marges de manœuvre financières dégagées par cet effort de rationalisation seront entièrement affectées à la modernisation des équipements des forces, ainsi qu'à l'amélioration de la condition militaire. Un effort particulier sera notamment mis sur les capacités de connaissance et d'anticipation (satellites, radars...) et sur les équipements de protection des forces en intervention.

L'ensemble des moyens de la Défense progressera au rythme de l'inflation (hors pensions) sur les trois ans du budget triennal. Cet effort très important (+1,7 Md€ sur la période) nécessitera au-delà des crédits budgétaires, la mobilisation de recettes exceptionnelles. En outre, les besoins supplémentaires de paiements relatifs aux grands programmes d'armement seront eux aussi couverts par des moyens extrabudgétaires et des financements innovants.

Entre 2009 et 2011, les moyens de la police et de la gendarmerie (**mission sécurité**) et ceux de la sécurité civile évolueront dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) 2009-2012. En fixant aux forces de sécurité intérieure des objectifs ambitieux en matière d'activités et de taux d'élucidation, la LOPPSI s'inscrit autour de trois priorités :

- la mutualisation entre la police et la gendarmerie, toutes les deux placées sous l'autorité du seul ministre de l'intérieur à compter du premier janvier 2009 ;
- la modernisation des moyens mis à la disposition des forces, notamment pour permettre une utilisation en masse de la police technique et scientifique ;
- la rénovation du management humain afin de répondre aux besoins spécifiques des policiers et des gendarmes, de mettre en œuvre la parité globale voulue par le Président de la République et d'obtenir la mobilisation maximale des personnels dans le cadre du maintien de la capacité opérationnelle des forces.

La sécurité civile mettra en œuvre les objectifs de Livre blanc en matière de protection renforcée des populations contre les risques naturels et nucléaire, radiologique, biologique et chimique.

Les crédits consacrés à l'**aide publique au développement** (APD), qui progressent d'environ 5%, permettront à la France, dans le respect de ses engagements internationaux, de financer plusieurs domaines d'action prioritaires, tels que la santé – avec une participation de la France au Fonds mondial SIDA à hauteur de 300 M€ –, la lutte contre le changement climatique (Fonds mondial climat, augmentation de la participation au Fonds français pour l'environnement mondial-FFEM), ou les questions alimentaires, avec une progression de l'aide alimentaire et une augmentation de la contribution de la France au Fonds international de développement agricole (FIDA).

L'évolution des moyens et des effectifs consacré à la **gestion des finances publiques et des ressources humaines** (11,2 Md€ en 2008) traduit les importants gains de productivité liés notamment à l'informatisation des procédures. La création de la Direction générale des finances publiques, administration fiscale unique qui rapproche les anciennes Direction générale des impôts et Direction générale de la comptabilité publique, améliorera et simplifiera les services rendus au contribuable tout en élargissant le champ des mutualisations. L'évolution des crédits de la mission permet la poursuite du financement de la modernisation des processus de gestion, à la fois sur la chaîne de la dépense de l'Etat et la paye (avec la mise en place d'un opérateur national), afin de permettre des gains de productivité dans la durée.

Un programme Entretien immobilier, regroupant les crédits consacrés à l'entretien du parc soumis à loyers budgétaires, sera mis en place à compter de 2009 pour garantir l'effectivité des travaux d'entretien et la bonne gestion du patrimoine de l'État.

Les crédits de la mission **Outre-mer** (1,7 Md€ en 2008) augmentent de manière très significative sur la période (+ 17% sur trois ans) et correspondent aux orientations retenues dans le cadre de l'élaboration du projet de loi pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer (LOPOM) : mise à niveau complète du financement des exonérations de charges sociales et moyens nouveaux dégagés sur le logement et le soutien aux entreprises. Parallèlement, le CMPP a acté le principe de la réforme progressive des suspensions outre-mer.

L'évolution des crédits de la mission **Ville et Logement** traduit les conséquences des décisions arrêtées lors du conseil de modernisation des politiques publiques. La réorientation des emplois du 1% logement (participation des employeurs à l'effort de construction) contribuera, en particulier, à assurer la poursuite de la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) ainsi qu'au développement et à l'amélioration de l'offre de logements (incluant notamment les travaux de rénovation thermique). Le recentrage des aides à la pierre est permis par la mobilisation de nouvelles ressources au profit des organismes HLM constructeurs (péréquation financière entre les organismes, utilisation des moyens dégagés par les surloyers payés par les ménages dépassant les plafonds de ressources du logement social).

Un effort particulier est réalisé sur l'hébergement d'urgence, pour tenir compte de la mise en œuvre des propositions du rapport du député Etienne Pinte, et la politique de la Ville, dans le cadre du plan Espoirs banlieues.

Sur la mission **Travail et Emploi**, les conclusions de la RGPP conduisent à limiter la durée des contrats aidés, qui seront en outre recentrés sur les personnes les plus éloignées de l'emploi. A partir de 2010 et suite aux négociations engagées entre les partenaires sociaux, les régions et l'Etat, les moyens de la formation professionnelle seront mieux orientés vers les demandeurs d'emploi et les salariés en situation de fragilité, dans le cadre du dispositif de sécurisation des parcours professionnels dont les contours ont été dessinés lors des travaux du groupe présidé par Pierre Ferracci.

Enfin, la mise en œuvre de la fusion ANPE-Assedic permettra d'accroître l'efficacité et l'efficacité du service public de l'emploi en renforçant l'accompagnement des demandeurs d'emploi et les services aux entreprises. Le rapprochement des deux réseaux permettra également d'augmenter la part des agents qui interviennent auprès des publics et de rationaliser les différents dispositifs d'aide.

Par ailleurs, l'effort de rationalisation des dispositifs ciblés d'exonération de charges sociales du ministère de l'emploi et des autres ministères, notamment l'outre-mer, sera poursuivi en 2009.

Les moyens en faveur des **aides aux entreprises** sont recentrés : la mise en œuvre des réformes identifiées par la RGPP (recentrage des aides sur les entreprises de taille moyenne et prise en compte de la réforme du crédit d'impôt recherche dans le calibrage des aides) permet de renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises, notamment à l'exportation.

L'évolution des crédits de la mission **Agriculture, pêche et affaires rurales** est le reflet de la mise en œuvre du plan pour une pêche durable et responsable, de la réorganisation en profondeur du ministère et de ses opérateurs, et de la réorientation souhaitée des aides agricoles à l'occasion du bilan de santé de la PAC. Celui-ci, prévu pour la fin 2008 pour une mise en œuvre à partir de 2010, pourrait ainsi être l'occasion d'une réorientation des aides communautaires en faveur des secteurs les plus fragiles, en particulier l'élevage.

La mission **Solidarité, insertion et égalité des chances** traduit la mise œuvre du Pacte national pour l'emploi des handicapés présenté lors de la conférence nationale du handicap du 10 juin dernier. L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) sera réformée pour favoriser l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires en capacité de travailler et son montant sera revalorisé de 25% sur la durée de la législature.

Pour des raisons techniques, le budget triennal ne contient pas à ce stade le financement du **Revenu de solidarité active** : ses modalités précises, et a fortiori son financement, font encore l'objet de concertations, et ne sont donc pas arrêtés. Ses orientations ont en revanche été confirmées par le Président de la République et le Premier ministre.

LES CONCOURS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES AUGMENTERONT COMME LE RESTE DES DEPENSES DE L'ETAT

Lors de la Conférence Nationale des Exécutifs, qui a eu lieu le 10 juillet, le Premier ministre a annoncé que l'ensemble **des concours de l'Etat aux collectivités locales** évoluera au même rythme que l'ensemble des dépenses de l'Etat, c'est-à-dire l'inflation. Avec une prévision d'inflation à 2% en 2009, l'ensemble des concours de l'Etat, soit 55 Md€ hors dégrèvements, augmentera donc de +1,1 Md€ en 2009 par rapport à 2008. Cela représente 200 M€ de plus que l'augmentation prévue en LFI 2008. L'augmentation en 2010 et 2011 sera de 1 Md€ chaque année. Dans ce contexte, une réforme du FCTVA paraît nécessaire, sans remettre en cause les plans de financement des collectivités qui ont déjà investi et qui comptent sur cette ressource. Une réflexion est à mener pour permettre son évolution effective avant la fin de la législature.

**BUDGET PLURIANNUEL 2009-2011 :
plafonds par mission en crédits de paiement du budget général**

(En milliards €)

MISSIONS	LFI 2008	PLAFONDS		
		2009	2010	2011
Action extérieure de l'État	2,35	2,54	2,57	2,54
Administration générale et territoriale de l'État	2,64	2,62	2,67	2,60
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3,39	3,48	3,15	3,03
Aide publique au développement	3,09	3,17	3,24	3,24
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	3,77	3,64	3,57	3,46
Conseil et contrôle de l'État	0,50	0,53	0,56	0,57
Culture	2,76	2,78	2,80	2,82
Défense	36,87	37,21	37,89	38,55
Direction de l'action du Gouvernement	0,53	0,50	0,47	0,47
Écologie, développement et aménagement durables	9,01	9,04	8,99	8,20
Économie	1,91	1,92	1,94	1,95
Engagements financiers de l'Etat	42,84	45,56	47,01	48,97
Enseignement scolaire	59,05	60,30	61,96	63,24
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	11,22	11,30	11,46	11,43
Immigration, asile et intégration	0,60	0,56	0,56	0,56
Justice	6,50	6,67	6,96	7,06
Médias	0,49	0,51	0,49	0,47
Outre-mer	1,72	1,96	2,01	2,02
Politique des territoires	0,42	0,38	0,38	0,38
Pouvoirs publics	1,01	1,04	1,05	1,07
Provisions	0,23	0,23	0,65	1,15
Recherche et enseignement supérieur	23,44	24,18	24,99	25,89
Régimes sociaux et de retraite	5,27	5,18	5,45	5,75
Relations avec les collectivités territoriales	2,35	2,24	2,28	2,33
Santé	1,10	1,18	1,19	1,21
Sécurité	15,88	16,28	16,68	17,05
Sécurité civile	0,42	0,43	0,43	0,43
Solidarité, insertion et égalité des chances	10,54	11,08	11,30	11,53
Sport, jeunesse et vie associative	0,78	0,79	0,77	0,75
Travail et emploi	12,48	11,86	10,90	10,69
Ville et logement	8,14	7,58	7,49	7,33
TOTAL	271,28	276,75	281,88	286,75